


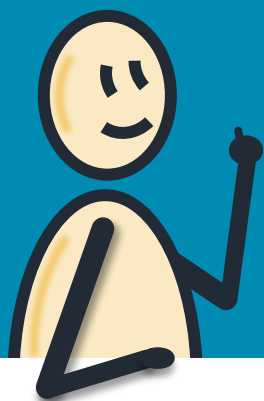


**UN PROBLÈME
DE SANTÉ ?**

**DES RÉPERCUSSIONS
SUR VOTRE TRAVAIL ?**



Vous êtes
peut-être
en situation de
handicap...



Certains évènements de la vie courante peuvent être sources de handicap au travail. Identifier ces situations, c'est permettre d'engager des démarches de **reconnaissance** et **d'aménagement** de votre travail.

Comment savoir si vous êtes en situation de handicap?

Nous vous indiquons les conditions nécessaires

Pourquoi signaler et faire reconnaître son handicap?



- Reconnaissance et sensibilisation
- Accompagnement vers et dans l'emploi
- Organisation de la vie au travail
- Aménagement et équipements adaptés
- Maintien dans l'emploi

TÉMOIGNAGES

« C'était comme un regard que l'on détourne dans la rue, peur de regarder, peur d'approcher, peur de modifier le service, alors que ça ne s'est pas du tout passé comme ça et que finalement c'est un véritable bienfait. »
Claudine, agent administratif

« Les bénéfices et le confort d'utilisation ont été aussi évidents qu'immédiats. Le matériel acquis est opérationnel et parfaitement adapté au poste que j'occupe. La déclaration et l'aménagement qui a suivi ont fait prendre conscience à d'autres agents, avec lesquels je travaille, de l'importance de la qualité et de la nécessaire adéquation des matériels utilisés. »
Mélina, gestionnaire de concours

« La déclaration a été positive et bénéfique. On ne m'a pas laissé tomber. Je suis satisfait de mon nouveau poste, je suis en voie de titularisation, c'est une réussite. »
Denis, gardien veilleur

Vous êtes **agents au sein d'une collectivité territoriale** de l'Indre, prenez contact sans attendre avec :

Elodie COMBLET

Correspondante handicap

& Responsable du Pole Santé-Prévention du CDG 36

Tel : 02 54 34 12 01 – Mail : e.comblet@cdg36.fr

